

16/2014 - 29 janvier 2014

Tourisme dans l'UE28

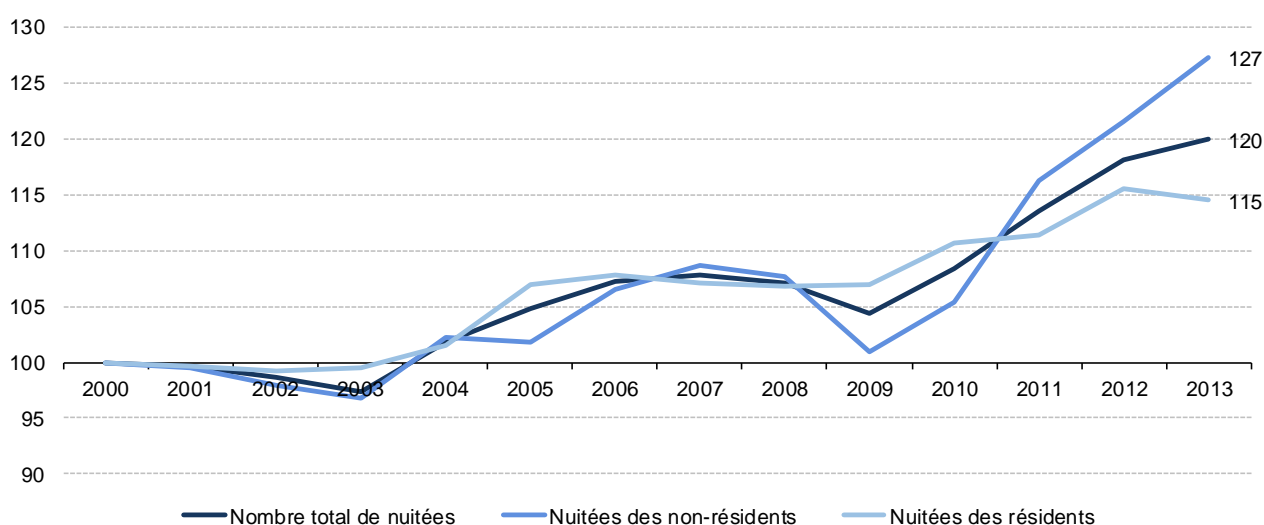
Le nombre de nuitées en hébergement touristique dans l'UE28 a atteint en 2013 le niveau record de 2,6 mrds

Nuitées des non-résidents en hausse de 5%

En 2013, le nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique¹ dans l'**UE28** a culminé à 2,6 milliards d'unités, en hausse de 1,6% par rapport à 2012. Après la baisse post-11 septembre 2001, une augmentation constante du nombre de nuitées passées dans les établissements d'hébergement touristique dans l'**UE28** a été constatée depuis 2003, uniquement interrompue en 2008 et 2009, années qui coïncident avec le début de la crise financière. Depuis 2010, un nouveau niveau record a été atteint chaque année.

Ces estimations, qui comprennent les nuitées passées pour un séjour d'affaires ou de loisirs, sont extraites d'une publication² d'**Eurostat**, l'**office statistique de l'Union européenne**.

Nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique dans l'UE28 (Indice 2000=100)



Plus fortes augmentations relatives du nombre de nuitées en hébergement touristique en Grèce, à Malte et en Lettonie

Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, les plus grands nombres de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique en 2013 ont été enregistrés en **France** (405 millions de nuitées, +1,1% par rapport à 2012), en **Espagne** (387 millions, +1,0%), en **Italie** (363 millions, -4,6%), en **Allemagne** (355 millions, +1,3%) et au **Royaume-Uni** (320 millions, +6,5%). Ces cinq États membres ont représenté 70% du nombre total de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique dans l'**UE28**.

Le nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique a augmenté en 2013 dans presque tous les États membres pour lesquels les données sont disponibles, excepté en **Italie** (-4,6%), à **Chypre** (-3,7%), en **République tchèque** (-1,2%), en **Finlande** (-0,7%) et en **Belgique** (-0,5%). Les plus fortes hausses ont été enregistrées en **Grèce** (+11,7%), à **Malte** (+7,8%), en **Lettonie** (+7,3%), au **Royaume-Uni** (+6,5%), en **Bulgarie** (+6,2%), en **Slovaquie** (+5,5%) et en **Hongrie** (+5,0%).

Plus fortes hausses relatives du nombre de nuitées des non-résidents au Royaume-Uni, en Grèce et en Lettonie

En 2013, les non-résidents ont compté pour 45% du nombre total de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique dans l'UE28, contre 55% s'agissant des résidents. En dehors des deux îles méditerranéennes, **Malte** (96%) et **Chypre** (93%), les proportions les plus élevées de nuitées passées par des non-résidents ont été enregistrées en **Croatie** (92%), en **Grèce** (79%), en **Autriche** (71%) et en **Lettonie** (70%), et les plus faibles en **Roumanie** (18%), en **Allemagne** et en **Pologne** (20% chacun) ainsi qu'en **Suède** (23%).

Dans l'UE28, le nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique par les non-résidents a augmenté de 4,8% entre 2012 et 2013, tandis que le nombre de nuitées des résidents a baissé de 0,8%. En 2013, les plus fortes hausses relatives s'agissant du nombre de nuitées des non-résidents ont été observées au **Royaume-Uni** (+16,7%), en **Grèce** (+13,2%) et en **Lettonie** (+9,4%), et pour les résidents en **Grèce** (+6,7%), en **Estonie** (+6,1%), en **Bulgarie** et en **Slovaquie** (+5,3% chacun).

Nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique¹

	En 2013*, en millions			Part des nuitées passées par des non-résidents dans le total des nuitées, en 2013 (%)	Évolution 2013/2012, en %		
	Total	dont:			Total	dont:	
		Non-résidents	Résidents			Non-résidents	Résidents
UE28	2 618,5	1 180,8	1 437,7	45	1,6	4,8	-0,8
Belgique	31,3	16,3	15,0	52	-0,5	-2,0	1,2
Bulgarie	21,5	14,3	7,2	67	6,2	6,6	5,3
Rép. tchèque	39,1	20,8	18,3	53	-1,2	1,3	-3,9
Danemark	28,5	9,8	18,7	35	1,7	2,5	1,4
Allemagne	355,3	71,0	284,3	20	1,3	4,3	0,6
Estonie	5,7	3,9	1,8	68	3,2	1,9	6,1
Irlande	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	87,3	68,8	18,5	79	11,7	13,2	6,7
Espagne	386,5	251,9	134,6	65	1,0	3,5	-3,4
France	405,2	132,2	273,0	33	1,1	5,6	-1,0
Croatie	64,3	59,3	5,0	92	3,4	3,9	-2,0
Italie	363,0	179,6	183,4	49	-4,6	-0,5	-8,3
Chypre	14,0	13,1	0,9	93	-3,7	-2,8	-15,5
Lettonie	3,8	2,7	1,1	70	7,3	9,4	2,7
Lituanie	5,5	2,8	2,7	51	4,2	6,6	1,8
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	24,2	12,0	12,3	49	5,0	5,9	4,0
Malte	8,4	8,1	0,3	96	7,8	8,4	-4,9
Pays-Bas**	97,0	31,9	65,0	33	:	:	:
Autriche	109,6	78,1	31,5	71	0,1	1,2	-2,6
Pologne	62,6	12,5	50,2	20	1,0	4,8	0,1
Portugal	47,9	31,1	16,8	65	2,4	7,1	-5,3
Roumanie	19,1	3,5	15,6	18	0,1	5,1	-1,0
Slovénie	9,3	5,8	3,5	62	0,4	3,2	-3,8
Slovaquie	11,4	4,3	7,1	38	5,5	5,8	5,3
Finlande	20,2	5,8	14,4	29	-0,7	0,1	-1,1
Suède	48,6	11,0	37,6	23	0,0	-2,4	0,8
Royaume-Uni	319,9	116,7	203,1	36	6,5	16,7	1,4
Liechtenstein	0,1	0,1	0,0	98	-4,8	-3,8	-33,6
Norvège	29,5	7,7	21,8	26	-1,4	-3,5	-0,6
Monténégro	9,4	8,4	1,0	89	2,8	3,2	-1,0
Serbie	6,3	1,9	4,5	30	-0,4	6,0	-2,9

: Données non disponibles

* Estimations pour 2013 basées sur les données disponibles pour 9 ou 10 mois de l'année.

** Les données de 2013 ne sont pas comparables avec celles de 2012 en raison de changements méthodologiques.

1. **Selon la nomenclature statistique des activités économiques (NACE Rev. 2), les établissements d'hébergement touristique comprennent:**

Hôtels et hébergements similaires (NACE 55.1): lieu d'hébergement, mis à disposition généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, pour un séjour de courte durée. L'offre comprend la fourniture d'un hébergement meublé dans des chambres ou des suites. Elle propose un service quotidien des lits et de nettoyage de la chambre. Cette offre comprend également une gamme d'autres services tels que repas et boissons, garage, blanchisserie, piscine et salle de culture physique, installations pour conférences et séminaires. Cette classe comprend les services d'hébergement proposés par les hôtels (et établissements assimilés tels que les 'bed & breakfast'), les hôtels de tourisme, les hôtels à appartements et les motels.

Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée (NACE 55.2): lieu d'hébergement, mis à disposition généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée comprenant, dans un espace limité, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, de repas et de repos et disposant d'installations pour cuisiner ou de cuisines intégrées. Il peut s'agir d'appartements situés dans de petits bâtiments indépendants à plusieurs niveaux ou dans des ensembles de bâtiments ou de maisons, cabanes, pavillons ou chalets isolés. Lorsque des services supplémentaires sont proposés, ils sont d'un niveau minimal. Cette classe comprend les services d'hébergement proposés par les maisons de vacances pour enfants et autres, les appartements et pavillons de vacances, les maisons et cabanes de vacances sans service de nettoyage, les auberges de jeunesse et les refuges de montagne.

Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs (NACE 55.3): hébergement dans des terrains de camping, des parcs pour caravanes, des camps de loisirs et des camps de chasse et de pêche pour des séjours de courte durée. Cette classe comprend également la mise à disposition d'installations et d'espaces destinés aux véhicules de loisirs, ainsi que les abris et bivouacs permettant de planter une tente et/ou de poser des sacs de couchage

Le nombre de **nuitées** inclut les nuitées passées tant par les résidents que les non-résidents, aussi bien pour des séjours d'affaires que de loisirs.

2. Article dans "Statistics Explained" "**Tourism statistics - nights spent at tourist accommodation establishments**".

Disponible, en anglais uniquement, sur le site web d'Eurostat au lien suivant:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Tourism_statistics_-_nights_spent_at_tourist_accommodation_establishments

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Louise CORSELLI-NORDBLAD
Tel: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Pour plus d'informations:

Krista DIMITRAKOPOULOU
Tel: +352-4301-33 298
chryssanthi.dimitrakopoulou@ec.europa.eu

Communiqués de presse d'Eurostat sur internet: <http://ec.europa.eu/eurostat>